



15ème législature

Question N° : 3573	De M. Sébastien Nadot (La République en Marche - Haute-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Situation humanitaire au Yémen	Analyse > Situation humanitaire au Yémen.
Question publiée au JO le : 05/12/2017 Réponse publiée au JO le : 06/02/2018 page : 975		

Texte de la question

M. Sébastien Nadot attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation au Yémen qui se détériore de façon dramatique. Début novembre 2017, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies a exprimé son inquiétude face à la situation humanitaire catastrophique au Yémen. Ce sont plus de 20 millions de Yéménites qui ont besoin d'aide humanitaire, soit les trois quarts de la population du pays. Le chef des opérations humanitaires de l'ONU a rappelé que sans aide le pays pourrait connaître la « plus grande famine des dernières décennies ». La France, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, a dénoncé le tir de missile balistique et a réclamé la levée du blocus imposé par la coalition. Cependant la réouverture annoncée par la coalition des voies d'accès au pays ne permet pas de répondre aux besoins humanitaires immenses de la population et la situation continue de se dégrader. Le blocus a entraîné une inflation considérable des prix des produits de base qui ont une conséquence directe sur la vie des populations : les hôpitaux ferment, les structures s'effondrent, il n'y a plus d'électricité et 150 000 enfants malnutris risquent de mourir dans les semaines à venir. Ces violations du droit international humanitaire, telles que documentées par le panel d'experts des Nations unies et le Conseil des droits de l'Homme, doivent cesser immédiatement. Face à l'urgence humanitaire de la situation au Yémen, il lui demande comment la France, pays profondément attaché au respect des droits humains et du droit international humanitaire, entend agir, dans le cadre de ses négociations bilatérales et multilatérales, pour aider les personnes affectées par ce conflit, faire cesser les exactions et faire en sorte que le blocus soit levé au plus vite.

Texte de la réponse

La France a fait état de nombreuses reprises de sa préoccupation sur la situation au Yémen. Le constat dressé par les Nations unies illustre en particulier l'ampleur de la crise humanitaire que connaît ce pays. La reprise partielle des approvisionnements humanitaires et commerciaux reste encore très insuffisante compte tenu de l'ampleur des besoins. La France continue d'appeler toutes les parties à assurer un accès complet, inconditionnel et sans entrave de l'aide humanitaire aux populations dans le besoin, ainsi qu'à procéder à la réouverture de l'ensemble des ports et aéroports aux livraisons commerciales, sans laquelle la crise ne peut être jugulée. Elle déplore les nombreuses victimes civiles au Yémen et réclame l'application stricte du droit international, par l'ensemble des parties au conflit. A l'occasion de son entretien avec le roi Salman, le 24 décembre 2017, le Président de la République a "fait part de sa forte préoccupation face à la catastrophe humanitaire au Yémen" et appelé le Roi à "lever entièrement le blocus pour permettre à l'aide humanitaire et les biens commerciaux d'entrer au Yémen". La France se mobilise également au sein du Conseil de sécurité des Nations unies pour appeler au respect du droit international humanitaire, à la protection des civils et à un accès humanitaire sans entrave. C'est en ce sens que, le 15 juin 2017,

le Conseil de sécurité a adopté une déclaration présidentielle sur le Yémen, soulignant également la nécessité de garder tous les ports, y compris le port de Hodeidah, en état de fonctionnement, et l'urgence d'un accès à l'aéroport de Sanaa, afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire. Le 8 novembre et le 5 décembre 2017, le Conseil de sécurité a exprimé son inquiétude à l'égard de la dégradation de la situation humanitaire et rappeler la nécessité de maintenir ouverts tous les ports et les aéroports. Il a, à cette occasion, appelé toutes les parties au conflit à garantir un accès sûr, complet, rapide et sans entrave de l'aide humanitaire, ainsi qu'à un accès commercial libre et sans entrave. Enfin, le 22 décembre 2017, la France s'est mobilisée pour que soit adoptée une déclaration du Président du Conseil de sécurité appelant toutes les parties à faciliter l'accès et la distribution des importations de nourriture, de carburant et de matériel médical. La France répond aussi à l'urgence humanitaire sur le terrain. En 2017, elle a alloué 5 millions d'euros d'aide humanitaire au Yémen, notamment à travers l'aide alimentaire programmée, des contributions aux agences de l'ONU (PAM, HCR) et au CICR, et des financements à plusieurs ONG. La France contribue par ailleurs à l'action humanitaire de l'Union européenne qui s'élève à plus de 51 millions d'euros pour l'année 2017. Au-delà, la France rappelle à ses interlocuteurs yéménites et internationaux l'importance de reprendre le chemin du dialogue politique sous l'égide des Nations unies afin de parvenir à une solution politique inclusive qui mette fin au conflit du Yémen de façon durable. La France continuera de soutenir la médiation de l'Envoyé spécial des Nations unies en ce sens.